



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Yonne

Votre CPAM vous informe

18/03/2021



Ma carte VITALE : 4 réflexes

1. Je mets à jour ma carte VITALE une fois par an.
2. Toujours dans la poche pour la présenter à mon professionnel de santé !
3. Je prends ma carte VITALE avant de téléphoner au 3646
4. Carte signalée perdue ou volée : je ne l'utilise pas si je la retrouve, sinon c'est frauder !

1. Avoir une carte Vitale à jour.

Je n'oublie pas de **mettre à jour** ma carte VITALE chez mon pharmacien **une fois par an**, à une date anniversaire par exemple, et **après chaque changement de situation** (mariage, déménagement, etc.). Il suffit d'insérer ma carte dans l'appareil qui est mis à ma disposition.

Je dois en **informer ma CPAM** et mon organisme complémentaire **au préalable**.

La plupart des déclarations peuvent se faire directement sur **mon compte ameli**.

Inutile de se déplacer !

Problème d'accès à internet : je me rends dans « la Maison France Service » la plus proche ou je prends un RDV avec ma CPAM.

2. Présenter sa carte Vitale

Hôpital, médecin, masseur - kinésithérapeute, chirurgien-dentiste,...

Je présente **ma carte VITALE** aux professionnels de santé : **je suis remboursé dans les 5 jours**.

En fonction de ma situation, si je bénéficie de **la Complémentaire Santé Solidaire** (anciennement CMU-C et ACS), je dois également présenter **une attestation** à mon professionnel de santé.

3. Avant de téléphoner au 3646, je prends ma carte

Au téléphone, les données confidentielles figurant sur ma carte Vitale vont permettre de m'identifier.

Renseignements sur **ameli.fr** ou avec le tchat, ou sur **son compte ameli** (réponse donnée en 48h) ou par téléphone au **3646** (service gratuit + coût de l'appel).

4. Carte perdue ou volée ? Inutilisable.

Par mesure de sécurité, je dois :

- ⇒ Demander une nouvelle carte Vitale ;
- ⇒ Faire sa mise à jour ;
- ⇒ Envoyer l'ancienne carte à la CPAM.

Si j'utilise une carte signalée perdue ou volée, je suis considérée comme un fraudeur.